

ACCUEIL DE LOISIRS Périscolaire de Lezoux

à compter du 08/01/2024



Sommaire

- Introduction
- Le contexte
- L'équipe pédagogique
- Les lieux
- Les moyens matériels
- Les niveaux de projets
- Le Projet éducatif de territoire (synthèse)
- Le projet pédagogique
- Projet d'animation / d'activité(s)
- Les intentions éducatives
 - L'accession à l'autonomie
 - La socialisation / le vivre ensemble
 - L'éveil corporel et sportif
 - Autour de l'imaginaire / de la culture / de l'art
 - Découverte et respect de l'environnement
 - L'inclusion des enfants à besoins spécifiques
 - Les spécificités des enfants de moins de 6 ans
- Rôles et tâches de chacun dans l'équipe pédagogique :
 - Les rôles et tâches de la responsable des affaires scolaires
 - Les rôles et tâches de l'adjointe d'animation
 - Les rôles et tâches des référentes de sites (maternel et élémentaire)
 - Les rôles et tâches de la référente de l'entretien ménager
 - Les rôles et tâches animateurs.trices
 - Les rôles et tâches des ATSEM ou faisant office d'ATSEM
 - Les rôles et tâches des agents d'entretien polyvalent
- Relation et communication
- Garantir la sécurité physique, affective et morale de chaque enfant
- Être pédagogue face à la sanction
- Coordination / évaluation

Introduction

L'action de l'accueil de Loisirs s'intègre dans une démarche de complémentarité avec les autres espaces éducatifs que sont l'École, la famille et l'extrascolaire intercommunal.

Le projet pédagogique est un document précisant la mise en œuvre et les conditions de réalisation du projet éducatif. Il doit permettre de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne au sein de la structure. Il énonce en termes clairs la manière dont nous souhaitons accueillir l'enfant. Il est fondé sur la recherche de leur épanouissement et de leur implication dans la vie sociale dans le cadre de l'apprentissage du vivre ensemble. Il doit permettre à l'équipe d'élaborer les axes de travail, les grandes lignes à suivre.

Le projet pédagogique présente non seulement les objectifs que se fixent la directrice et l'équipe d'encadrement, mais également les actions et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, pour les enfants de maternelle et de l'élémentaire. Il n'est pas figé : il est adaptable en fonction des attentes des enfants et des situations rencontrées. Les animateurs.trices doivent donc participer à son évolution.

Le projet pédagogique est donc notre outil de travail, notre document de référence qui nous permettra de savoir si nous travaillons dans le même sens. Ce texte doit être dans les esprits de chacun pour qu'on puisse sans cesse s'appuyer dessus.

Ce projet reste bien évidemment ouvert aux idées de chacun. En aucun cas, ce projet est clos puisqu'il reste avant tout un travail d'équipe.

Le contexte

La commune de Lezoux (63) est l'organisateur de l'accueil de loisirs et déclare la structure auprès des services du Ministère de la Jeunesse et des Sports (SDJES) pour l'accueil de loisirs périscolaire du matin, de la pause méridienne et du soir, fait les déclarations auprès de la CAF.

Lieux d'accueil

L'accueil de loisirs est déclaré dans :

- Les bâtiments du centre aéré impasse Pasteur 63190 LEZOUX
- Le groupe scolaire Potiers Marcus incluant le self participatif

Périodes d'ouvertures

Accueil de loisirs en période scolaire :

- Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi

Les horaires pour toutes les périodes restent les mêmes :

- L'accueil des enfants se fait le matin de 7 h 15 à 8 h30 (8h10 au centre aéré // transfert à l'école)
- La pause méridienne de 12h00 à 14h00
- L'accueil du soir est possible de 16h30 à 18 h 30

L'équipe pédagogique

Qualification des salariés

Les enfants sont accueillis par une équipe d'animation composée de personnels qualifiés au sens de la réglementation en vigueur relative aux Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).
(20% maximum d'effectifs d'encadrement non-diplômé pour 80% de diplômé)

L'équipe se réunira tous les vendredis de 8h30 à 10h30 afin de faire le bilan de la semaine écoulée, réguler ensemble des difficultés rencontrées et de préparer les activités de la semaine suivante.

Toute l'équipe sera accompagnée par une psychologue pour faire de l'analyse de la pratique toutes les 4 à 6 semaines.

Taux d'encadrement

Conforme à la législation des ALSH Périscolaire avec un PEdT :

1 agent pour 14 enfants en moins de 6 ans

1 agent pour 18 enfants en plus de 6 ans

Les effectifs d'encadrement sont calculés sur la base des effectifs inscrits avant l'ouverture, des déclarations SDJES et des fréquentations constatées précédemment pour une même période.

Selon les effectifs présents au sein de l'ALSH, l'équipe d'animation peut être ponctuellement complétée.

Pour des activités spécifiques, l'équipe peut également être complétée par des parents bénévoles, des personnels de service et des intervenants diplômés lorsque cela est nécessaire (activités à encadrement renforcé, activités spécifiques ...)

Les lieux

Espaces dédiés :

- Salle des périscolaires au centre aéré, salle multi activité
- Salle de sport à côté du self
- Self participatif
- Le groupe scolaire

Espaces extérieurs :

- La cour du bâtiment A et B
- La cour devant le centre aéré

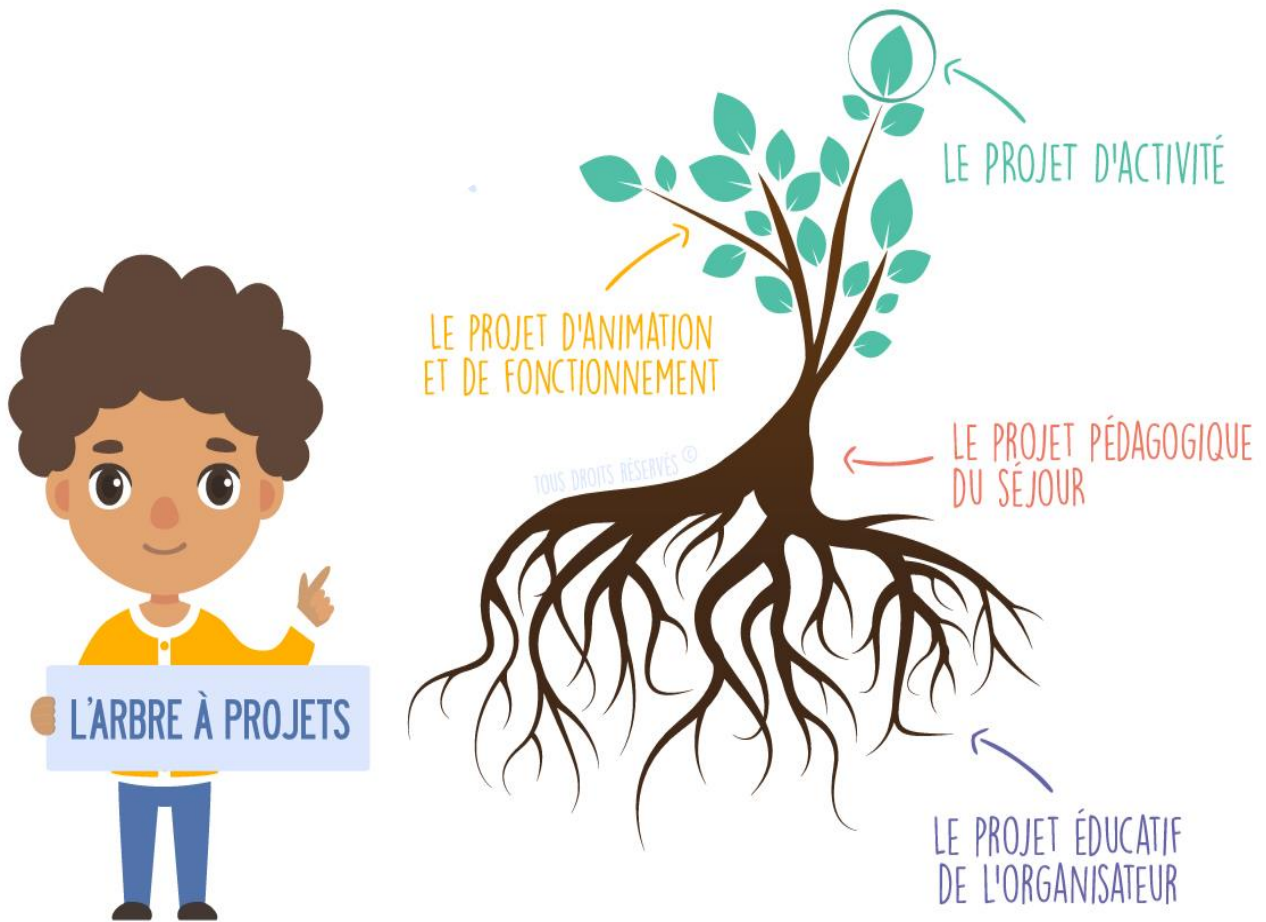
Les moyens matériels

- ◇ Matériels pédagogiques et d'activités
- ◇ Jeux de sociétés
- ◇ Jeux en bois
- ◇ Jeux traditionnels
- ◇ Des livres
- ◇ Des déguisements
- ◇ Matériel de sport
- ◇ Matériaux de récupération
- ◇ Trousses à pharmacie pour chaque lieu
- ◇ Deux minibus (un prêté par l'AFR et un appartenant à la mairie)

Bien que le « petit matériel » soit réparti entre les différents lieux.

A charge à chacun de bien préparer son matériel en fonction des animations, chacun en est responsable et doit en assurer le rangement comme il se doit.

LES NIVEAUX DE PROJETS



Le projet éducatif communal

Rappel du projet éducatif communal :

L'équipe d'animation participe à la coéducation de l'enfant avec la famille et l'école. La famille est un élément clé. Tout comme l'enfant, elle doit être au cœur du projet du service périscolaire. Elle doit donc être prise en compte à travers tous ses besoins. Ceci au travers de relations constructives et conviviales.

Les objectifs éducatifs sont les suivants :

- Favoriser l'autonomie de l'enfant
- Permettre à chaque enfant de construire son temps de loisirs et d'être acteur selon ses choix
- Permettre la découverte et le respect de l'environnement de l'enfant

Le projet éducatif de territoire (PEdT)

Le projet éducatif de territoire est un outil de collaboration locale qui peut rassembler, à l'initiative de la commune, avec l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation.

Il sera complémentaire du projet éducatif communal

• Il formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant scolarisé sur le territoire un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant, et après l'école.

• Il doit garantir la continuité éducative entre d'une part les projets d'école, et d'autres part les projets d'activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

• Les objectifs généraux définis sont inscrits dans le projet éducatif de territoire sur service périscolaire :

1. Développer la culture du Vivre Ensemble.
2. Favoriser l'inclusion de chaque enfant à besoins spécifiques ou en situation de handicap quelles que soient ses différences
3. Faire en sorte que chaque enfant puisse vivre sa journée avec le plus de fluidité possible entre les différents temps
4. Permettre à chaque enfant de découvrir et d'être sensibilisé à des activités culturelles, sportives et artistiques lui permettant ensuite de faire ses propres choix au sein du territoire.
5. Permettre à chaque enfant de prendre conscience du monde vivant qui l'entoure, lui apprendre à le respecter pour qu'il devienne un acteur de la transition écologique
6. Permettre à chaque enfant de prendre conscience de soi, de son corps, de ses besoins pour avoir une bonne hygiène et une bonne santé

Le projet pédagogique

Le projet pédagogique est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les enfants sur les conditions de fonctionnement de l'accueil de loisirs périscolaire. Il sert de référence tout au long de la période du projet.

Élaboré à partir du cadre fixé par le projet éducatif de territoire, le projet pédagogique permet également de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide ainsi à construire la démarche pédagogique.

Ce document est spécifique aux caractéristiques de l'accueil périscolaire et résulte d'une préparation collective. Il traduit l'engagement d'une équipe pédagogique dans un temps et un cadre donné.

Le projet pédagogique est rédigé par la responsable des affaires scolaires en concertation avec l'équipe d'encadrement. Chacun peut ainsi s'exprimer sur des questions simples :

- Comment motiver les enfants pour une activité ?
- Comment réagir en cas de conflits entre des enfants ?
- Comment se déroule la toilette des enfants ?
- Etc.

L'équipe peut dégager des intentions communes et s'engager à les mettre en pratique de façon coordonnée. **Les enfants accueillis peuvent également être associés à son élaboration**, selon des modalités adaptées à leur âge.

Le projet pédagogique comporte deux volets essentiels et complémentaires :

- **La fiche technique du centre détaillant les conditions matérielles et le fonctionnement de l'accueil :**

Elle présente l'environnement social et géographique ainsi que les moyens mobilisés pour la réalisation des objectifs : les ressources humaines, matérielles et financières, les espaces et les locaux disponibles, les moyens mis en œuvre pour assurer la sécurité physique et morale des mineurs, les moyens de transports utilisés, les modalités de fonctionnement de l'équipe (horaires de travail, modes de régulation, qualifications requises, etc.).

- **La démarche pédagogique qui définit ce que les enfants vont apprendre pendant leur temps de loisirs :**

Elle définit les situations d'apprentissage (les animations et les activités de la vie quotidienne) qui vont concourir à la réalisation des objectifs éducatifs. Elle comporte des objectifs **Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes, et limités dans le Temps (SMART)**, fondés sur des valeurs ou des principes philosophiques, et cohérents avec les besoins du public ciblé.

- **Nous détaillerons les objectifs spécifiques aux enfants de maternelle (- 6ans)**

Le projet pédagogique est diffusé sur le site internet de la commune de Lezoux et disponible en version papier dans les locaux du service périscolaire.

Le projet d'animation / d'activité(s)

Sur la base du projet pédagogique et en concertation avec les enfants, le projet d'animation permet de traduire les objectifs et les moyens généraux en un ensemble d'activités autour d'un thème central.

Le projet d'animation est spécifique, il peut également influencer sur le projet de fonctionnement, journée type, organisation, règles de vie, locaux, espaces, temps, activités).

Ce document n'est pas obligatoire mais est une base de travail intéressante. Il permet notamment d'accompagner les animateurs.trices dans le cadre de leur formation continue.

Le projet d'animation est élaboré par les animateurs.trices . Il est vivement conseillé de le réaliser **en concertation avec les enfants et à partir de leurs envies et attentes** plutôt qu'à partir de celles des adultes en présence.

On y retrouve un ou des objectifs, le nombre d'enfants concernés, la temporalité, le matériel, les conditions de sécurité inhérentes au projet, et le déroulé plus ou moins défini.

- **Rappeler le contexte** : présentation du cadre de la structure (nombre d'enfants, lieu, diplômes de l'équipe)
- **Exprimer les motivations** : pourquoi développer ce projet ?
- **Définir les objectifs** (étapes) pour atteindre le but (intentions)
- **Présenter les moyens** pour l'aboutissement du projet (matériels, financiers, humains)
- **Expliquer le déroulement** (démarche pédagogique, faire grandir). Comment mettre en place le projet ?
- **Déterminer les critères d'évaluation** : qu'est-ce qu'on va mesurer ? Comment ?

Quelle est la différence entre un projet d'animation et un projet d'activité ?

Tandis que le projet d'animation concerne **un ensemble de plusieurs activités**

Un projet d'activité peut naître des possibilités offertes par l'accueil de loisirs et son environnement, des envies ou compétences des animateurs.trices, de l'équipe de direction, et des idées des enfants.

La fiche d'activité nous informe sur le nom et le type d'activité proposée (**Quoi ?**), ses objectifs (**Pourquoi ?**), son déroulement (**Comment ?**), le nombre d'animateur requis (**Par qui ?**), le matériel nécessaire (**Avec quoi ?**), le(s) lieu(x) (**Où ?**), le jour et les horaires (**Quand ?**), le public qu'elle cible (**Pour qui ?**), l'effectif d'enfants qu'elle concerne (**Combien ?**), les éventuels partenaires qu'elle implique (**Avec qui ?**), le coût qu'elle représente (**Quel budget ?**) et les critères d'évaluation (**Quels critères ?**).

NOM DE L'ACTIVITÉ

ÂGE

EFFECTIF

LIEU

DURÉE

OBJECTIFS

MATÉRIEL NÉCESSAIRE / €

SENSIBILISATION – AMÉNAGEMENT

DÉROULEMENT

CONCLUSION / RANGEMENT

ANIMATEUR(S) REQUIS



© JeSuisAnimateur.fr - RDV sur la rubrique AnimToolBox du site www.JeSuisAnimateur.fr pour télécharger plus de cinquante documents utiles et prêts à l'emploi pour vos séjours.

Les intentions éducatives de l'équipe d'encadrement :

L'accession à l'autonomie

But :

Offrir des situations qui permettent à l'enfant une liberté de choix dans sa manière de vivre ses temps libres et de développer son autonomie dans sa vie quotidienne.

Objectifs :

- L'enfant est un actif participant, dans ses choix d'activités
- L'enfant est capable de participer au rangement (table de repas, matériels d'activités...) •
- L'enfant est capable de gérer ses affaires personnelles
- L'enfant est capable de gérer ses passages aux toilettes
- L'enfant est capable de s'autoréguler au niveau du bruit pendant le repas.

Moyens :

- Temps d'échange durant lequel l'enfant est informé sur les activités prévues, du repas, mais aussi entendu sur ses besoins et ses attentes
- Mise en place d'ateliers tournants
- Possibilité de ne pas participer à une activité et d'en mener une autre dans la mesure du possible
- Mise en place de coins permanents où l'enfant peut aller à sa guise (lecture, dessins et coloriages, jeux, bac à sable et jeux extérieurs)
- Mise à disposition de matériel de rangement
- Accompagnement des animateurs
- Accessibilité des toilettes à tout moment

La socialisation / Le vivre ensemble

But :

Développer une coopération entre les enfants, l'esprit de vivre en collectivité, ensemble et permettre à l'enfant de s'exprimer et d'agir au sein d'un groupe.
Favoriser le respect en général (de soi-même, des autres acteurs, des locaux et du matériel)

Objectif :

- Pouvoir s'entraider dans un projet commun, être capable de « dire » et de « faire » et d'écouter les autres, de respecter les règles de vie collective

Moyens :

- Jeux coopératifs
- Elaboration et réalisation de projets sur la semaine
- Les groupes sont hétérogènes au niveau des âges (matin et soir)
- Les règles de vie sont rédigées ensemble et affichées
- Temps de parole lors des temps d'échange avec un bâton de parole (accompagnement des animateurs.trices qui sollicitent l'enfant vers cet objectif)
- Activités d'expression (théâtre, mime, jeux autour du conte...)
- Responsabilisation des enfants dans la vie quotidienne, respect de la différence (culture.)
- Échange avec d'autres enfants qui accueillent eux-mêmes, font visiter ou anime leur accueil périscolaire
- Accompagnement et disponibilité des animateurs.trices
- Accessibilité des moyens de rangement
- Toute attitude ou parole non respectueuse sera relevée et discutée
- Les animateurs.trices lors de conflits se positionneront en médiateurs.trices et pas en juge (voir le paragraphe : être pédagogue face à la sanction)
- Mise en place sur le self participatif du « coup de pouce » pour accompagner les autres enfants pour se servir dans les pôles (entrée et dessert)
- Mise en place des ateliers : Les indiens contre attaquent et les chevaliers à la rescousse (développement des compétences psychosociales) Ecole et périscolaire sur le temps de la pause méridienne les vendredis

L'éveil corporel et sportif

But :

Développer les facultés psychomotrices de l'enfant, stimuler les cinq sens

Objectifs :

- Pouvoir affiner ses gestes et mouvements afin de les coordonner vers un but ludique.
- Permettre à l'enfant de différencier, d'apprécier, de manipuler ses facultés sensorielles dans des circonstances données (activités, sorties, repas...)

Moyens :

- Activités sportives basées sur l'éveil psychomoteur
- Découverte de diverses pratiques sportives (novatrices)
- Les expériences propices au développement sont favorisées (parcours...)
- Salle de jeux en libre accès dans les moments hors activités (ballons sauteurs, cerceaux, voiturettes, ballons...)
- Repas à thème, module senteurs
- Ateliers autour du son et du visuel
- Activités manuelles
- Jeux d'eau, jeux de sable
- Favoriser l'esprit d'équipe
- Être à l'écoute de leurs besoins et de leurs propositions

Autour de l'imaginaire / de la culture /de l'art

But :

Favoriser l'expression et le développement de l'imaginaire

Objectifs :

L'enfant est capable de mimer, chanter, s'exprimer avec son corps, et de créer manuellement, amener l'enfant vers la découverte du monde artistique

Moyens :

- Ateliers théâtre, chant et musique, expression corporelle et danse
- Activités manuelles variées
- Mise en place, création et représentation de pets spectacles et d'expositions
- Chaque jour, des histoires sont racontées
- Grands jeux ou manifestation de fin de période (vacances scolaires) basés sur l'imaginaire
- Création de contes
- Mise en place d'un parcours artistique : sorties spectacles, musées...

Découverte et respect de l'environnement

But :

Favoriser la découverte, le contact et le respect de l'environnement naturel, devenir écoresponsable.

Objectif :

L'enfant est capable de connaître et d'apprécier la nature, il est responsable et conscient de ses consommations

Moyens :

- Sensibilisation permanente à l'environnement naturel
- Atelier sur le land art
- Grands jeux autour de l'environnement
- Ateliers natures : activités manuelles avec ces matériaux, observation du cycle des saisons, jeux sur les fruits et légumes ...
- Mise en avant du respect de l'environnement dans les règles de vie.
- Recyclage des déchets, récupération eau de pluie, composteur
- Ateliers sur le développement durable
- Expériences scientifiques sur les éléments
- Collecte de bouchons plastiques, de stylo usagers
- Activités manuelles avec du matériel de récupération
- Le tri sélectif des déchets au self participatif lors de la pause méridienne

L'inclusion des enfants à besoins spécifiques

But :

Favoriser et développer l'inclusion des enfants en situation de handicap ou présentant des troubles de la santé

Objectif :

Favoriser l'inclusion de chaque enfant à besoins spécifiques ou en situation de handicap, quelles que soient ses différences

Moyens :

- Favoriser l'inclusion des enfants à besoins spécifiques
- Savoir situer son niveau d'intervention auprès de l'enfant à besoins spécifiques
- Recevoir chaque famille individuellement, afin de déterminer avec eux le besoin d'accueil de l'enfant. Leur présenter notre projet, la structure, les locaux, l'équipe encadrante.
- La prise en charge individuelle de l'enfant par un animateurs.trices ou AESH
- Mise en place d'ateliers de sensibilisation aux différentes formes de handicap
- Mise en place de temps d'échanges, de discussions autour du handicap
- Mise en place de rencontres avec des partenaires spécialisés
- Les enfants à besoin spécifiques auront le choix de manger lors de la pause méridienne avec leur classe de rattachement ou avec un animateurs.trices dédié et ou AESH

Les spécificités des enfants de moins de 6 ans

But :

Même si les objectifs ci-dessous sont vrais pour les enfants de plus de 6 ans, nous axerons plus particulièrement les objectifs ci-dessous pour les enfants des moins de 6 ans.

Objectif :

Respecter l'enfant en tant que personne

Moyens :

- Apprendre ensemble animateurs.trices ou enfants à écouter l'autre. Il n'y a pas de parole possible s'il n'y a pas d'écoute. Qu'il se sente écouté par ses pairs et par les animateurs.trices qu'il prenne conscience de ce qu'il est, de son originalité, de sa liberté.
- Eveiller la curiosité de l'enfant et l'amener à s'émerveiller.

Objectif :

Trouver la joie de vivre avec les autres

Moyens :

- Essayer de ne pas parler à la place de l'enfant et d'être à son écoute.
- Reconnaître que le désir et les possibilités de l'enfant ne sont pas identiques au désir et à la volonté des animateurs.trices.
- Valoriser ce que l'enfant sait faire seul, même si le résultat nous semble « maladroit »,
- Respecter le rythme de chacun.
- Aider l'enfant à prendre conscience de ce qu'il fait afin qu'il soit acteur de ses progrès.

Objectif :

S'exerce à prendre la parole et à penser par lui-même

Moyens :

- L'enfant apprendra à vivre avec les autres si les adultes qui l'entourent lui en donnent l'exemple. C'est pourquoi les enseignantes de l'école ont décidé de travailler en équipe afin de s'interroger ensemble et réciproquement pour répondre à la complexité des problèmes rencontrés.
- L'enfant apprendra à travailler avec ses camarades de classe mais aussi à l'occasion avec ceux des autres niveaux, plus grands ou plus petits.
- L'enfant se prendra progressivement en charge en acceptant un règlement de vie qu'il aura élaboré ou rediscuté avec ses camarades et l'institutrice. Il apprendra quotidiennement à vivre en bonne entente avec tous ses camarades quel que soit leur différence.
- Il apprendra le partage, la générosité et la joie de vivre en groupe

Rôles et tâches de chacun dans l'équipe pédagogique

Les rôles et tâches la responsable des affaires scolaires

Participation à la définition de la politique éducative :

- Assurer des missions de prospective dans le domaine d'activités ; analyser les besoins de population
- Analyser les effets et impacts de la politique scolaire et périscolaire sur le territoire et exploiter le résultat
- Impulser une dynamique de réflexion et d'innovation en matière d'intervention scolaire/périscolaire
- Impulser et mettre en œuvre des projets d'actions éducatives dans une dynamique partenariale (Éducation Nationale, associations de parents d'élèves...) et transversale (culture, sports et vie associative)
- Participer à la création de nouveaux services auprès de l'utilisateur (dématérialisation des procédures d'inscriptions scolaires, , etc.)
- Structurer et organiser les activités du service notamment les accueils périscolaires (matin, midi et soir)
- Participer aux conseils d'écoles et être l'interlocuteur principal des directeurs d'école, de l'inspecteur d'académie ou des parents d'élèves.

Management du service des affaires scolaires :

- Animer des équipes et responsables de site périscolaire et contribuer au dispositif d'évaluation des agents placés sous sa responsabilité
- Organiser et coordonner la mise en œuvre du service minimum d'accueil
- Assurer la gestion des inscriptions scolaires et dérogations, et le travail de prospective Scolaire et périscolaire.
- Coordonner des demandes des écoles en termes de manifestations réalisées sur le temps scolaire.
- Veiller à la bonne réalisation des travaux d'entretien des écoles en lien avec la référente de l'entretien ménager
- Impulser, mettre en œuvre et diffuser des procédures internes relatives au domaine d'activités.
- Elaborer les outils de planification, les procédures, les tableaux de bord nécessaires au bon fonctionnement du service et rendre compte à la direction et à l' élu en charge de la délégation
- Piloter la gestion budgétaire et les ressources allouées au service ; réaliser la préparation budgétaire.
- Participation et suivi des commissions affaires scolaires et restauration scolaire
- Préparation et suivi du budget du service
- Mise en œuvre et suivi du service (fournitures, alimentation...)
- Demande de devis et commandes de matériels
- Adaptation des moyens disponibles pour les écoles
- Développement et animation des partenariats

- Participer et/ou organiser des événements et manifestations en direction du public scolaire en lien avec les services de la commune et les partenaires éducatifs
- Monter les dossiers de demandes de subventions (CAF)
- Rédiger les rapports d'activité

Management opérationnel des agents du service :

- Management des ATSEM (calendrier annuel de travail, remplacements, congés...)
- Management des agents du service périscolaire (calendrier annuel de travail, remplacements...)
- Recrutement, suivi et remplacement des agents
- Elaboration et suivi des tableaux de présence des agents
- Faire le bilan avec les agents de l'année écoulée et fixer les objectifs de l'année à venir au travers de l'entretien professionnel annuel.

Coordination de la politique éducative :

- Coordination de la politique éducative de la commune (suivi des commissions, des conseils d'écoles, veille juridique et évolutions du secteur de l'éducation...)
- Suivi du PEDT et animation du COPIL

Les rôles et tâches de l'adjointe d'animation

- Accueillir et animer, en toute sécurité, les enfants
- Assurer en cas d'absence la responsable des affaires scolaires
- Participer à la traduction concrètes des objectifs du service sous l'autorité la responsable des affaires scolaires
- Accueillir les familles (parents, enfants, tuteurs)
- Garant de la sécurité morale, physique et affective des enfants.
- Participer à la gestion et à l'encadrement d'une équipe d'animateurs en collaboration avec la responsable des affaires scolaires
- Assurer le remplacement fonctionnel la responsable des affaires scolaires
- Participer à la gestion de la structure (financier, administratif, pédagogique)
- Rendre compte de ses actions à la responsables affaires scolaires
- Se positionner comme responsable hiérarchique des animateurs
- Proposition d'animations en fonction du projet pédagogique et de l'environnement de l'accueil
- Suivi des projets d'animation et des propositions d'animation en collaboration avec la responsable des affaires scolaire
- Accueil et médiation vis à vis des familles
- Participation à la formation de l'équipe d'animation sous l'autorité la responsable des affaires scolaires
- Gestion d'équipe (conflits) et information systématique la responsable des affaires scolaires.
- Relais quotidien d'informations entre l'équipe d'animateurs et la responsable des affaires scolaires
- Participation à la préparation et l'animation des réunions d'équipe sous l'autorité la responsable des affaires scolaires
- Intervention auprès des animateurs.trices en cas de non-respect de la sécurité
- Assure le rôle d'assistant sanitaire et des PAI
- Explication à l'équipe d'animation du projet pédagogique, de la méthode et de la démarche.
- Gestion des stocks (matériels de fonctionnement, jeux, produits pharmaceutiques)
-

Les rôles et tâches des référentes de sites (maternel et élémentaire)

Positionnement hiérarchique :

Elles exercent au sein du secteur scolaire et périscolaire (pause méridienne comprise),

Elles sont en lien hiérarchique direct avec la responsable des affaires scolaires

Elles peuvent avoir d'autres missions (adjointe d'animation, animatrice...)

Elles peuvent être amenées à donner des consignes validées par la responsable des affaires scolaires

Missions :

- Coordonner l'accueil de loisirs périscolaire sur les 3 temps du matin, pause méridienne et soir : veiller à la cohérence des activités entre les différents groupes/espaces, établir une relation régulière entre tous les acteurs (ATSEM, enseignant.e.s, gardien, lingerie, restauration scolaire, service technique...)
- Concevoir, animer et évaluer des projets d'activités éducatives et de loisirs pour un public âgé de 3 à 11 ans
- Développer des partenariats et mettre en valeur les projets et activités du service
- Participer à la construction des plannings d'activités
- Contrôler la gestion des matériels et outils pédagogiques
- Etablir et veiller au respect des procédures de fonctionnement de la structure liées aux évolutions réglementaires.
- Être en appui des animateurs ou de la hiérarchie sur des situations sortant de l'ordinaire (gestion de conflits, accueil de publics à besoins particuliers...).
- Être garant de la sécurité physique, morale, affective et matérielle des enfants, participer à la gestion des PAI
- Assurer l'encadrement, gestion, organisation et suivi des agents
- Suivre les effectifs et adaptation des équipes d'encadrement ;
- Informer la responsable des affaires scolaires, des besoins de recrutement, et des absences des animateurs en vue de leur remplacement éventuel
- Transmettre les relevés d'heures des animateurs au coordinateur du secteur périscolaire
- Remplacer ponctuellement un animateur sur le site
- Gérer les conflits au sein de l'équipe
- Organiser et animer des réunions de site régulières ; relayer les informations aux équipes

Les rôles et tâches de la référente de l'entretien ménager

Missions

Responsable de terrain :

- Supervision des travaux de nettoyage, d'entretien et de remise en ordre des surfaces et locaux du patrimoine de la collectivité.
- Assurer l'entretien courant des matériels et machines utilisés.

Activités et tâches principales :

- Gérer, organiser, suivre l'exécution des missions des agents d'entretien (Supervision des travaux de nettoyage, d'entretien et de remise en ordre des surfaces et locaux du patrimoine de la collectivité)
- Assurer le réapprovisionnement quotidien des locaux en produits d'hygiène (papier WC, essuie-mains, savons...)
- Maintenir le stock de produit d'entretien et d'hygiène et passer les commandes à la responsable des affaires scolaires
- Nettoyer les locaux, mobiliers et surfaces vitrées.
- Ranger et dépoussiérer le mobilier et les ordinateurs, laver les chaises et les tables, vider les poubelles et effectuer le tri sélectif, passer l'aspirateur, effectuer un nettoyage humide des sols, faire les vitres (période fixée). Nettoyer et désinfecter les toilettes.
- Sortir les poubelles
- Anticiper le ménage de divers locaux lors d'évènement (réunion, manifestation...)

Tâches administratives :

- Réalisation des plannings, horaires, tableau des agents d'entretien
- Gestion et vérification des feuilles de présence des agents
- Commander les produits d'entretien avec le fournisseur en collaboration avec la responsable des affaires scolaires
- Assurer la gestion des stocks de produits d'entretien pour les écoles, mairie et bâtiments communaux
- Assurer un rôle d'alerte quant à la sécurité des locaux
- Participer au grand ménage annuel des écoles
- Signaler les dysfonctionnements éventuels

Missions

- Assurer les besoins d'accueil et de garde avant et après l'école, ainsi que pendant la pause méridienne.
- Développer des activités éducatives, ludiques, artistiques, manuelles et physiques
- Mettre en œuvre des animations et des démarches pédagogiques adaptées au cadre de l'accueil périscolaire, aux espaces disponibles, aux rythmes des enfants.
- Accueillir des enfants et des familles dans des temps périscolaires.
- Concevoir un projet d'activités.
- Conduire des temps d'animation périscolaires, en direction des enfants.
- Elaborer et mettre en œuvre les projets d'activités pédagogiques dans les temps périscolaires en cohérence avec le projet pédagogique, du projet éducatif et du projet éducatif de territoire (PEDT).
- Organiser ou adapter la séance d'animation selon le déroulement de la journée.
- Préparer et ranger l'espace d'animation et guider les enfants tout au long de la séance.
- Surveiller le déroulement de l'activité et veiller au respect des consignes de jeux, des règles de vie communes avec l'école et des règles d'hygiène et de sécurité.
- Repérer les difficultés ou problème d'un enfant, intervenir ou informer la responsable des affaires scolaires, les parents.

Missions

Temps scolaire

- Aide l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie (vestimentaire, alimentaire, motrice...)
- Surveillance de la sécurité et de l'hygiène des enfants
- Assistance de l'enseignant dans la préparation et/ou l'animation d'activités pédagogiques
- Aménagement et entretien des locaux et des matériaux destinés aux enfants
- Accueil avec l'enseignant des enfants et des parents ou substituts parentaux
- Surveillance lors des récréations (si besoin)
- Accompagnement lors des sorties scolaires
- Gestion des stocks de produits d'entretien et de l'armoire à pharmacie (faire remonter en cas de besoins)

Temps périscolaire

- Encadrement des enfants avant, pendant et après le repas
- Participation à la surveillance et à l'animation
- Mise en place d'activités après le repas comme suit :
 - PS** : animation du temps de la sieste
 - MS** : Favoriser le jeu autonome en proposant différents types de jeux novateurs
 - GS** : Être force de proposition en termes de jeux et d'activités

Les Les rôles et tâches des agents d'entretien polyvalent

Missions :

- Contrôler l'état de propreté des locaux (entretien courant et rangement du matériel utilisé)
- Nettoyer et laver les sols et les vitres
- Dépoussiérer le mobilier
- Trier les différents déchets
- Vider les corbeilles à papier et les poubelles
- Nettoyer les sanitaires
- Aérer les locaux et les dépolluer
- Nettoyer les espaces extérieurs privatifs
- Utiliser des engins de nettoyage automatiques (autolaveuse, monobrosse)
- Remplir les supports de suivi (papier essuie mains, papier toilette...)
- Suivre les précautions d'emploi des produits ménagers mis à disposition et veiller à bien entretenir le matériel
- Prendre soin des meubles, du matériel et des supports pour éviter toute détérioration pendant le processus de nettoyage
- Respecter les règles d'hygiène et sécurité fournies par la commune : celles-ci sont différentes en fonction du lieu d'exercice et seront plus rigoureuses en cas d'épidémie
- Exercer son métier dans la discrétion
- Rendre compte à sa responsable d'éventuels dysfonctionnements ou anomalies empêchant de bien réaliser les tâches à accomplir
- Fermé les portes des bâtiments et les éclairages



Nous avons tous nos missions et nos responsabilités, nous travaillons tous à notre manière pour les enfants.

Nous avons tous besoin les uns des autres pour que notre service fonctionne dans les meilleures conditions

Il n'y a pas de tâches nobles et d'autres moins.

Nous formons une véritable équipe et nous nous devons d'être solidaire les uns envers les autres et de nous serrer les coudes

Nous devons tous avoir une chose en tête le bien-être des enfants

Avec les familles

Les parents doivent ressentir une ambiance sécurisante, pour les parents nous avons un rôle d'intermédiaire entre l'école et eux, pour cela les échanges avec les familles sont indispensables.

Des réunions avec les parents sous le nom de COPIL sont organisées dans l'année, elles ont comme finalité de renseigner un peu plus les parents sur le fonctionnement du centre.

Les échanges entre la famille et l'équipe de l'accueil de loisirs sont importants pour une continuité de la journée de l'enfant. Ils doivent se faire le matin et le soir.

Lors de la première visite, il est conseillé de faire découvrir les locaux et le fonctionnement de l'accueil de loisirs aux enfants et à leurs parents.

Avec l'école

Les relations avec l'équipe enseignante sont professionnelles. Il s'agit de communication et d'échange d'information, et de l'entraide.

Avoir connaissance du projet d'école et du règlement intérieur de l'école.

Avec les enfants

Favoriser l'expression, donner la parole à l'enfant et instaurer des temps de discussion avec le groupe. Développer les activités de groupe qui favorisent l'éveil à l'autre, la coopération, la solidarité.

Sécurité

La sécurité physique

La sécurité représente un élément incontournable.

Dans les locaux nous mettons en place des règles de vie comme si je cours je risque d'être accompagné dans mes déplacements... Les enfants ne doivent pas sortir de l'accueil de loisirs seuls. Toute l'équipe doit connaître le nombre d'enfant à la journée ou du moins le nombre d'enfant qu'il y a dans son groupe. Il doit également connaître toutes les issues de secours.

Dans la cour : les animateurs.trices se placent à des endroits stratégiques pour couvrir tout l'espace et intervenir rapidement, si nécessaire.

Pour les plus jeunes enfants qui désirent aller aux toilettes, un animateur les accompagnera à chaque fois, ce qui évitera tout accident ou que les enfants s'amuse dans les toilettes et ne provoquent des accidents.

Lors des déplacements à pieds Les animateurs.trices veilleront à la sécurité des enfants en les rangeant deux par deux et en leur faisant respecter les consignes. Ils marcheront toujours sur le trottoir. Il doit y avoir un animateur en début, au milieu et en fin de rang. A chaque passage piéton les animateurs.trices garantiront la sécurité des enfants en se postant de chaque côté des passages piétons (sens de marche des voitures).

En cas d'accident, sans trop de gravité, pour tous les petits « bobos », nous utiliseront une trousse à pharmacie qui contient :

- Des pansements
- Une pince à épiler
- Des gants
- Une paire de ciseaux
- Des mouchoirs
- Des stylos ainsi que le cahier de soin.

Respecter les consignes de sécurité des locaux mis à dispositions (fermeture des portes, application du plan Vigipirate, ...)

Mise en place des exercices d'évacuation des locaux (alerte incendie...)

Garantir la sécurité physique, affective et morale de chaque enfant

Quelle que soit l'intervention que l'on fait auprès d'un enfant (soigner, consoler, rassurer...), elle doit être faite avec les gestes appropriés.

Gardons toujours cela à l'esprit.

- En ce qui concerne la **sécurité physique** : Avant toute activité, les animateurs.trices doivent définir puis préparer le lieu, se procurer le matériel nécessaire et avoir réfléchi aux éventuels dangers. Toute activité doit donc découler d'une réflexion menée auparavant. Les animateurs.trices doivent évidemment surveiller les enfants durant leurs activités et y participer avec le recul nécessaire. L'activité doit être adaptée à la tranche d'âge des enfants et à chaque enfant individuellement. Par exemple, si nous savons que dans le groupe, un enfant a des difficultés spécifiques, il faut penser à cet enfant et adapter l'activité afin que chacun puisse y participer. Les animateurs.trices doivent se renseigner et connaître les particularités de chaque enfant (fiche sanitaire et de renseignement) pour contrôler l'hygiène corporelle et alimentaire de chaque enfant.

- En ce qui concerne la **sécurité morale** : L'équipe doit le respect, à tous les niveaux, aux enfants.

Nous devons surveiller notre langage, notre tenue vestimentaire, nos attitudes envers les enfants et entre adultes...

Nous avons le devoir de respecter l'éducation que reçoit chaque enfant.

Chaque animateur se doit d'être discret quant à ce qu'il est personnellement.

- En ce qui concerne la **sécurité affective** : Nous ne devons pas oublier que nous ne sommes pas les parents ! Il faut savoir gérer avec grande prudence les effusions et tout attachement qu'il peut y avoir entre l'animateur et l'enfant.

Chaque animateur doit s'attacher à avoir la même attitude envers tous les enfants et ne pas montrer de favoritisme.

Méfions-nous des violences verbales qui, si elles peuvent paraître anodines pour un adulte, peuvent blesser un enfant. La violence d'un adulte envers un enfant, quelle qu'elle soit (verbale, physique, psychologique) est un abus de pouvoir !

Nous nous attacherons à créer un climat sain où chacun pourra s'exprimer sans contrainte et où la parole de chacun sera écoutée et prise en compte.

Être pédagogue face à la sanction

Des principes :

- Tout acte perturbateur doit recevoir une réponse.
- Le service périscolaire n'est pas le monde, il le représente. C'est un espace transitionnel qui organise le passage entre la maison et l'école, un lieu pour essayer, s'essayer, un lieu de simulation. Les enfants y ont droit à l'erreur par rapport aux apprentissages et de même par rapport à leurs difficultés de comportement.
- Toute sanction est à penser en tant qu'occasion d'éducation. Elle est là pour ouvrir un nouveau commencement.

Des fonctions :

- Une fonction éthique : la sanction vise à faire apparaître un sujet responsable en lui attribuant la responsabilité de ses actes.
- Une fonction psychologique : La sanction signifie la limite, elle est un coup d'arrêt au fantasme de toute puissance de l'individu.
- Une fonction pédagogique : La sanction rappelle à l'enfant, de par sa forme et son contenu, le sens de sa présence au Centre de Loisirs. Il est là pour apprendre à vivre avec les autres, à partager.

Des préalables :

- La sanction doit être formulée par des adultes. Être adulte, c'est ne plus avoir peur de ne plus être aimé. Un éducateur a besoin de consistance, d'être un adulte au sens philosophique du terme, une personne contre qui l'enfant peut s'appuyer, s'étayer, se confronter, quelqu'un qui peut soutenir le conflit.
- La sanction présuppose l'existence d'un cadre objectif de règles connues et comprises des enfants. Le règlement intérieur qui définit les règles de vie préserve de l'arbitraire.

Coordination / Evaluation

Afin de suivre le bon déroulement des différentes activités et de contrôler leur adéquation avec les objectifs fixés, des réunions et des évaluations régulières sont prévues.

•**Réunions** : Des réunions hebdomadaires sont programmées pour permettre aux animateurs.trices de préparer leurs prochaines animations, de proposer des nouvelles activités et d'initier leurs collègues à de nouvelles techniques, etc. Ces réunions hebdomadaires permettent également d'évoquer les problèmes éventuellement rencontrés et ainsi au-delà de les communiquer, trouver ensemble de façon collective une solution ou une amélioration.

Ces moments sont de véritables temps d'échange ce qui est très important pour avoir une équipe soudée.

De façon moins formelle des rencontres peuvent se faire en fonction des demandes et des besoins avec les parents ou les enseignants. Ces rencontres formalisées ne font pas évidemment obstacle aux contacts réguliers que les animateurs.trices doivent entretenir avec l'équipe de coordination, les parents et les enseignants.

•**Evaluations** : Des évaluations régulières sont mises en œuvre pour contrôler la qualité des activités proprement dites, de la relation enfants/animateurs.trices, équipe/animateurs.trices, de l'implication de chacun. Deux bilans annuels sont ainsi réalisés :

- En fin d'année scolaire :
- réunion d'équipe « feedback » pour connaître le ressenti de chacun
- questionnaire de satisfaction avec les enfants et les familles
- En fin d'année civile sous forme d'un entretien annuel : bilan et axe de progrès.